

Chapitre

7

Autour du « C » (le deuxième) de « CSC »

Pierre Georis

Introduction

La réflexion autour du « C » comme « chrétien » de l'acronyme « CSC » invite à l'investigation multidimensionnelle. On en distinguera trois: la relation des adhérent·e·s au christianisme (et plus largement à une foi) et – en miroir – la gestion des convictions philosophiques et religieuses des membres par l'organisation; la relation entre la CSC et les Églises chrétiennes; celle entre la CSC et ses différents interlocuteurs de la sphère dite « chrétienne » (autrement écrit: la CSC dans « le pilier »).

Entre ces trois dimensions, il y a du lien autant que de fortes autonomies relatives. Une traduction de cette autonomie est que nous aurons à user de méthodes différentes, avec l'espoir qu'elles soient chaque fois *ad hoc* à leur sujet. C'est à un « patchwork méthodologique » que le lecteur, la lectrice sera confronté·e. Ce qui suit tient dès lors du registre du bref « essai » sur une question de science sociale: en certains points, faute de données solidement étayées, on avance sur le chemin de l'hypothèse; une hypothèse

ne vaut jamais démonstration! Pour éclairer le lecteur, chacune des trois dimensions investiguées comprendra quelques propos relatifs aux modalités de construction de notre contenu, en sorte que puissent aussi être appréhendées les forces et les limites de ce qui est proposé.

D'autre part, l'invitation qui nous a été faite de nous pencher sur le deuxième « C » de la CSC ouvre le chemin à un propos qui, en de nombreux points, déborde le cadre strict de cette organisation particulière. C'est assez évident lorsqu'il s'agit de traiter du « pilier »: la description qu'on y lira est celle d'un vaste réseau d'interactions dont la CSC n'est qu'une des parties prenantes. Mais plus tôt aussi: la relation entre la CSC et les Églises chrétiennes pourrait sans doute faire l'objet au moins d'un assez large « copier – coller » dans d'autres organisations du pilier. Quant à la relation des adhérent·e·s à une foi, il est raisonnable de penser qu'elle puisse être questionnée y compris dans des organisations hors tradition chrétienne, même

si ce sera à partir de prémisses¹ différentes; en tout état de cause, il est des situations concrètes où chacun·e a à se positionner, et qui ont à voir avec une foi – on songe par exemple à la

revendication à pouvoir porter un signe convictionnel sur un lieu de travail de service public: c'est l'ensemble des organisations syndicales qui sera interpellé et aura à définir une position.

Être membre

Quelle est la relation du membre au «C» ou plus largement à une foi? Comment a-t-elle évolué? Le problème méthodologique auquel nous sommes confrontés est qu'aucune de ces deux questions n'est documentée. Dès lors, l'hypothèse construite sera le produit du mix entre «ce que dit la sociologie sur le sujet» (le constat d'une société désormais largement sécularisée) et des observations ethnographiques. Ces dernières sont le produit d'une observation mais aussi d'une sélection: l'auteur fait un choix; il met en évidence certains faits parce qu'il leur prête la vertu d'être des «révélateurs de quelque chose», en sorte que puisse être rendu explicite ce qui, peut-être, n'est qu'implicite – jadis, en photographie argentique, c'est le passage du négatif dans le révélateur qui permettait de créer la photo; la photo ne dit pas «tout» du monde mais donne une assez bonne représentation... tout au moins de ce que le photographe a choisi de montrer; les tiers peuvent alors s'arrêter devant la photo concrète et la commenter, l'approuver ou la trouver faible, y adhérer ou regretter ce qu'elle ne donne pas à voir, bref se l'approprier et, ce faisant, la «colorer» à leur manière.

En miroir de ce premier jeu de question, il en est une autre: quelle est la relation de l'organisation syndicale «chrétienne» au membre qui relève d'un autre registre convictionnel que, parfois, il revendique de pouvoir afficher? Sur ce point, au contraire du précédent, nous disposons de matériaux: d'une part, l'organisation s'est exprimée

pour l'interne en faveur du pluralisme philosophique et convictionnel; d'autre part, du conflit s'est déjà exprimé, en particulier en entreprise publique, et a été traité par l'organisation.

|| Membre croyant

On présuppose que, dans le passé, sans pour autant être facteur unique de l'adhésion de membres, le «C» y a joué un rôle. De même dans le militantisme d'une fraction d'entre eux, militantisme qui, dans certains cas, a pu trouver un débouché professionnel au sein de l'organisation syndicale.

Mais est-ce encore le cas aujourd'hui²? À vrai dire, on n'en sait rien, même si des faits assez nombreux sont observables: les églises se sont vidées; il n'y a désormais plus d'aumônier; contrairement à ce qu'on pouvait encore observer dans les couloirs de l'administration centrale du syndicat au début des années 1980, il n'y a plus de dirigeant qui s'y promène le mercredi des Cendres³ avec la marque visible de l'imposition sur le front durant l'office matinal; l'après-midi du Vendredi saint est désormais dédiée à l'allongement du week-end pascal plutôt qu'à l'exercice du chemin de croix⁴; ... ce qui est strictement observable, c'est l'abandon massif des rituels des cultes chrétiens⁵; c'est aussi la fonte désormais rapide du nombre des célébrants qualifiés desdits rituels – en l'occurrence, pour ce qui concerne le catholicisme: les prêtres. Un propos interprétatif fréquent est de considérer

que nous sommes dans une société qui « sort de la religion », la sécularisation ayant progressé en trainée de poudre en quelques décennies⁶. Nous invitons à ne pas aller trop vite en besogne⁷.

Car on observe tout autant que d'autres traditions religieuses ont pénétré le syndicat chrétien⁸. L'islam a la plus grande visibilité: des affilié-e-s, des militant-e-s, des employé-e-s de l'organisation pratiquent strictement le ramadan, ne touchent jamais une goutte d'alcool⁹ ou affichent des signes convictionnels. On n'a pas connaissance qu'en réunion, cela ait jamais fait de grands problèmes que des participant-e-s ne mangent pas le sandwich, ni ne consomment la boisson; ou que, même en dehors du ramadan, ils s'assurent que le sandwich ne contienne pas de jambon¹⁰.

En définitive, ce que l'observation donne à voir est un paradoxe: abandon de l'observance des rites côté chrétien, visibilité de ceux-ci côté musulman (ce qui ne veut pas encore dire que toutes les personnes nées dans la tradition musulmane sont pratiquantes, ni qu'elles visibilisent). Ce serait cependant une erreur de perspective que d'écrire « baisse contre croissance ». C'est à dessein que nous avons préféré le terme « visibilité »: les phénomènes migratoires ont joué, un nouveau public intègre le syndicat, la diversité se donne à voir à tous les échelons. Ce serait sans doute aller un peu vite en besogne que de conclure à une « progression » de l'islam dans le syndicat alors que ce qui est en cause est principalement l'intégration d'un nouveau public dans l'organisation, y amenant ses propres traditions. On ne peut d'ailleurs pas complètement exclure que ce que nous pouvons percevoir comme une « progression » (parce qu'il y a plus de « visibilité ») ne soit que le faux-semblant d'une sécularisation en marche aussi dans ce milieu-là¹¹.

Le « visible » observable ne dit pas « le tout » de la « spiritualité ». Peut-on inférer de l'effondrement de l'observance de rites du côté chrétien qu'il y aurait en miroir un effondrement identique de la relation à « l'énigme » qui les a justifiés? L'énigme de la vie et de la mort reste¹², qui questionne,

pas forcément chacun, ou en permanence, mais au moins à certains moments des trajectoires de vie (et de mort). Les philosophies et religions ont été des réponses structurées proposées aux humains¹³. Où donc pourrions-nous en être par rapport à ces propositions, débarrassées de tout rite?

Au rang des outils proposés, la notion de « Dieu ». Les humains l'ont cherché. L'Histoire montre que la recherche s'est faite en mouvement de balancier: les uns ont procédé rationnellement; les autres ont cherché le contact mystique¹⁴. Risquons-nous à une traduction contemporaine. La science est, par excellence, volonté de démarche rationnelle, qui franchit constamment de nouvelles frontières; il n'y a d'avancées que parce que du mystère reste à éclaircir. Ultimement, chaque scientifique est confronté à du mystère. « Dieu » peut être une façon de nommer ledit mystère¹⁵. Pour quelqu'un qui se vit comme rationnel, l'expérience mystique est d'une totale étrangeté. On peut cependant spéculer sur le fait que des expériences contemporaines s'y apparentent, en variantes du « choc » que vivent les mystiques, par exemple une violente émotion artistique, dont la caractéristique principale est qu'on « ne sait pas mettre de mots » sur ce qu'on vit ou vient de vivre. Peu importe que ce qui m'émeut, moi, va laisser mon voisin dans l'indifférence: il pourra trouver un autre chemin, qui sera une musique, un autre tableau, une randonnée, l'arrivée d'un bébé... Au-delà du mouvement de balancier, ou pour le compléter, une autre approche encore se formule: une profonde insatisfaction nous habite quant à l'état du monde; d'aucuns « croient » qu'ils peuvent jouer un (même modeste) rôle personnel en faveur d'un monde qui irait mieux. Une force étrange nous habite qui nous pousse à poser des actes, certes pour nous-mêmes mais autant que pour les autres. Elle n'a pas vraiment de nom; certains y voient une « manifestation de Dieu »¹⁶. Sous cet angle, la militance est un « acte de foi »¹⁷. Évoquant tout ceci, on est dans un autre registre que celui de la « foi du charbonnier ». Adhérer à tout ou partie d'un raisonnement qui fait de « Dieu » une convention de

langage¹⁸ pour condenser une polysémie suffit-il à être qualifié de « croyant » ? On n'en sait rien et, de toute façon, cela importe peu pour notre objet. Il n'existe de toute façon aucun matériel qui permette de mesurer où en sont les membres de l'organisation dans leur relation intime au « C » de l'acronyme et, plus largement, à « Dieu ».

Notre hypothèse conclusive pour ceci : « CSC » est acronyme tout autant que « marque ». L'acronyme peut jouer un rôle dans l'adhésion des personnes pour lesquelles « chrétien » est signifiant. Dans nombre de cas cependant, c'est pour la qualité de la marque qu'il y a adhésion. L'observation d'une présence musulmane qui se visibilise peut être prise comme indicatrice de deux faits : en mineure, qu'il reste du lien entre « le tracés sur l'énigme » et l'adhésion à une organisation militante qui, par sa référence chrétienne, laisse entendre qu'elle n'y est pas indifférente ; en majeure, que l'adhésion se joue sur la « marque » – c'est d'ailleurs vraisemblablement le cas également, et plus largement, pour un grand nombre de personnes qui ne se sont tout simplement jamais posé la question ou qui, si elles se la sont posée, se tiennent pour agnostiques, « je ne sais pas ». L'effet de marque est le produit tout à la fois d'une bonne réputation préexistante, d'adhésion à des projets solidaires, de qualité de relations interpersonnelles avec les délégué·e·s, militant·e·s, permanent·e·s qu'on croise « en vrai » dans son entreprise, parfois à l'occasion des hasards de conflits et combats sociaux les plus immédiatement pragmatiques.

La CSC et ses membres croyants (ou pas)

En interne de l'organisation, on peut considérer le pluralisme philosophique comme explicitement acquis au moins depuis le congrès de 1994 « Un syndicat de valeur(s) ». On y lit en effet : « Un syndicat chrétien. Nous sommes un syndicat ouvert à tous ceux qui partagent nos valeurs, dans le respect des différentes convictions philosophiques et religieuses, mais nous

continuons à être attachés au caractère chrétien de notre syndicat :

- Parce que la foi chrétienne peut constituer une motivation supplémentaire pour un engagement syndical et une source d'inspiration ;
- Parce que l'identité chrétienne fait partie intégrante de notre histoire et notre patrimoine ; [...]
- Parce que le message chrétien peut constituer un contrepoids au matérialisme, à l'individualisme, au totalitarisme, au libéralisme et à toutes les formes de fondamentalismes.

Nous souhaitons que cette dimension chrétienne continue à influencer [...] notre engagement au service des autres et notre motivation en vue de parfaire la Création »¹⁹.

Cette formulation « ramasse » beaucoup de choses. Elle assume l'histoire de l'organisation ainsi que la tradition d'ancrage dans le phrasé biblique (la référence à la Création) tout en se mettant en résonance avec une des significations de la foi telle qu'identifiée plus haut, l'approche « aspiration au changement », mais pas n'importe quel changement : une forme qui assume aussi la conflictualité avec une autre polarité du monde chrétien (combien de dictatures ne se sont-elles pas justifiées avec des arguments tirés de la « tradition » chrétienne, qui plus est avec la « bénédiction » de clercs de l'Église²⁰). Tout cela en s'ouvrant à d'autres convictions. Ce type de position, si elle est exprimée à un congrès, c'est qu'elle est déjà acquise et non contestée : en l'occurrence, le congrès a fonction d'entériner une évolution qu'il ne fait que rendre explicite.

Quinze ans plus tard (2008), le même sujet est reformulé de manière sans doute plus claire pour les affilié·e·s toutes convictions confondues : « La CSC tire son identité notamment de sa caractéristique chrétienne, qui porte bien sûr sur l'organisation comme telle et non sur les convictions des individus, dont la diversité est respectée [...] Il est notamment important de

tenir compte du pluralisme interne de la CSC. Non seulement c'est un fait incontournable, mais il est apprécié positivement. Cette ouverture permet de mettre en débat, à l'interne, des formes de convictions différentes. C'est bien sûr d'un pluralisme de références qu'il s'agit. Dans le domaine social, économique et politique, le mouvement travaille en permanence à une vision cohérente et commune²¹. Autrement formulé: non seulement le pluralisme philosophique des membres est acquis mais il est acquis aussi qu'il ne fait pas obstacle à la visée d'unité dans le projet socio-économique et dans l'action pour le faire advenir. Le pluralisme n'est pas vu comme facteur de division; il n'est dès lors pas un danger.

Enfin, dans une publication de 2011 dont la vocation est de toucher un public militant plus large que les acteurs et actrices de congrès et les lecteurs et lectrices de rapports d'activité: « La CSC est ouverte à quiconque est à la recherche de sens. Elle respecte pleinement les membres ayant une autre conception de la vie ou d'autres convictions religieuses. Elle souhaite même aboutir à un enrichissement mutuel par le dialogue et la tolérance »²².

La gestion de la diversité dans le monde du travail

Au-delà des questions de « cuisine interne », la mission première de l'organisation est le positionnement et l'action dans les conflits du monde du travail. L'un d'entre eux a à voir avec notre objet: la revendication de travailleurs et travailleuses à pouvoir afficher des signes convictionnels ou, tout au moins, pouvoir bénéficier de la prise en compte de leur situation, par exemple dans l'organisation d'une cantine. Le débat est assez vif lorsqu'il s'agit de la fonction et du service publics. Il y a une large majorité pour admettre que les affaires de l'État doivent être gérées en indépendance des prescrits religieux²³. La notion d'État laïc condense ce principe tout en organisant la coexistence pacifique

des convictions reconnues²⁴. Il convient d'éviter de discriminer (persécuter) un-e citoyen-ne pour ses convictions: l'État se doit d'offrir une réponse « neutre » à quiconque s'adresse à lui ou à un de ses services. Cela établi, deux lignes se confrontent. La confrontation ne peut être résumée au classique clivage « droite/gauche »: elle traverse un grand nombre de partis et d'organisations positionnés indistinctement d'un côté ou de l'autre.

- Pour les uns, le principe de neutralité veut que quiconque preste en fonction ou service public se doit « d'afficher sa neutralité » c'est-à-dire de s'abstenir d'afficher tout signe convictionnel.
- Pour les autres, ce que vise la neutralité est la garantie d'un service offert sans discrimination aux bénéficiaires. C'est faire un mauvais procès que de considérer qu'une personne affichant une conviction serait inapte à rendre un service neutre. Autrement écrit, c'est le service qui doit être neutre à l'égard des bénéficiaires, pas chacun de ses serviteurs dans l'intimité de ses convictions (qu'il les affiche ou pas: car, ne pas afficher ne signifie pas qu'on n'ait pas de conviction!).
- La controverse se radicalise parfois: alors, au nom de la laïcité, on peut « pousser le bouchon » jusqu'à interdire l'affichage de signes convictionnels par exemple aux étudiante-s de hautes écoles, qui sont pourtant des personnes majeures.
- Le camp d'en face va dénoncer dans cette posture un « racisme qui ne dit pas son nom ». Autrement écrit: un solide adjuvant, aux apparences néanmoins progressistes, pour conforter un racisme en réalité structurel. C'est notamment une façon de bloquer l'accès à l'emploi à une catégorie de la population dont, paradoxalement, on va ensuite regretter la faible intégration. Cela va même à l'encontre du principe d'émancipation de catégories dominées: on les pousse à ne pas sortir de chez elles et à ne pas se coltiner à

d'autres points de vue ou d'autres « relations au monde ».

- Riposte: « Vous favorisez le communautarisme. Sous des apparences progressistes, vous créez la division entre les dominé-e-s. La lutte ethno-culturelle prend le dessus sur la lutte des classes qui doit rester la priorité »²⁵.
- Des tentatives de compromis se sont dessinées, importées du Canada où des « philosophes impliqués » (dans l'action)²⁶ ont avancé la notion des « accommodements raisonnables ». En gros, il s'agit de négocier au cas par cas une formule permettant à chacune des parties de ne pas se sentir menacée. L'argument sans doute central se construit autour du fait qu'on ne peut pas considérer la société comme composée simplement d'individus atomisés (vision libérale de l'organisation sociétale); au contraire, nous sommes tous « nés quelque part », dans une culture « commune » à un milieu précis sous une latitude particulière, et dont les membres ont des trajectoires partagées; chacun-e est évidemment libre de s'en distancier mais le fait même de la prise de distance est en relation à l'ancrage initial²⁷. L'approche peut être qualifiée de « communautariste modérée »²⁸.

La controverse est celle des conditions de la vie en société dès lors qu'il y a diversité ethnoculturelle. Par la force du format de la présente, on ne l'a que brossée à très gros traits, l'enjeu ici étant de permettre de comprendre le dilemme qui se pose à l'organisation syndicale lorsqu'elle est confrontée à une revendication concrète en entreprise: neutralité « exclusive » telle que prônée par le courant « assimilationniste » ou « inclusive » telle que la souhaite le courant « communautarien »?

Trois faits sont à disposition qui permettent de mesurer qu'il y a eu évolution (et donc débats), et qui autorisent à positionner la CSC.

En 2013, la CSC Services publics de Bruxelles se déclare partisane d'une extension de la neutralité exclusive à l'ensemble de la fonction publique régionale bruxelloise²⁹.

Mais l'organisation bouge vite. Dès son congrès de 2015, la CSC cette fois nationale s'exprime opposée à l'interdiction de symboles religieux ou idéologiques ou à l'imposition de certaines consignes vestimentaires, étant entendu que des exceptions peuvent être discutées dans le cadre du règlement de travail s'il y a une justification objective et raisonnable³⁰.

Le 3 mai 2021 tombe un jugement du tribunal du travail de Bruxelles qui condamne la société publique bruxelloise de transport, la STIB, pour discrimination directe en raison de conviction religieuse et discrimination indirecte en fonction du genre. En l'occurrence, en raison de sa politique de neutralité exclusive, la STIB avait refusé de recruter une femme voulant porter le foulard islamique durant ses heures de travail. Une séquence de grande controverse politique s'est immédiatement ouverte dans la Région. On ne la décrira pas ici³¹ pour concentrer notre attention sur la position syndicale. C'est la neutralité inclusive qui a été défendue par la fédération régionale sans opposition de la centrale des services publics. Il est à noter qu'en la matière, CSC et FGTB ont été sur la même ligne. De façon pragmatique, le dossier STIB est l'occasion de définir une position pour l'ensemble du secteur public: demande de garantie du respect de la neutralité (à l'égard des bénéficiaires) tout en veillant à ce que, dans le concret du fonctionnement de l'entreprise, la diversité culturelle ne fasse pas l'objet de clivage lorsqu'il s'agit de tenues vestimentaires, de cantine et de lieux de prière. Pour le cas particulier de la STIB, il en résulte qu'il y a soutien au fait que la cantine serve des plats permettant à tous les travailleurs et travailleuses de trouver leur compte, que la prière soit tolérée pour autant qu'elle ne se fasse pas dans les véhicules ou les vestiaires, que des espaces non mixtes soient créés (cependant pas pour des motivations religieuses mais pour éviter des risques de comportements déplacés à l'encontre de femmes qui par ailleurs ne sont que 10% dans l'entreprise). Il y a aussi refus de souscrire à une charte qui interdirait le port du foulard: la proposition est que le code vestimentaire soit

adapté en sorte que le foulard puisse être incorporé à l'uniforme³².

On peut dès lors tirer une conclusion formelle ferme: la CSC est rangée dans le camp des

«communautaristes modérés» prônant la neutralité inclusive par une voie pragmatique qui ressemble furieusement à celle des «accommodements raisonnables» (même si le terme n'est pas énoncé).

De la relation à l'Église

Pour traiter cette deuxième dimension, on dispose de données objectives, qu'il s'agit dès lors de répertorier en contextualisant.

La dénomination officielle «chrétien» vise plus largement que le sous-ensemble des catholiques, dont l'institution représentative (l'Église) a longtemps «eu la main»: aux origines du syndicat chrétien, l'influence de l'Église catholique était à ce point déterminante que c'était un abbé qui dirigeait l'organisation. C'était en phase avec l'époque, le catholicisme étant la religion très nettement dominante en nos contrées. Elle se confrontait cependant à un fort pôle contraire: le grand clivage qui a accompagné l'indépendance du pays et une longue partie de son Histoire³³ se jouait autour de la séparation ou non de l'Église et de l'État. Un clivage ultérieur a opposé les mondes du travail et du capital. Les organisations ouvrières socialistes se sont alignées sur le principe d'écartement de l'Église des affaires de l'État. L'image forte d'association «du trône, du sabre et de l'autel» au profit de la domination des travailleurs et des travailleuses a donné une justification à l'éloignement des ouvriers et ouvrières des églises³⁴.

En définitive, les organisations ouvrières chrétiennes, dont le syndicat, trouvent leur origine dans un chaudron assez confus (il n'y a pas une cause unique mais entremêlement de causes): la dureté du positionnement anti-religieux des

organisations socialistes créait une cohorte de militants ouvriers chrétiens orphelins d'une structure d'accueil; une fraction de l'Église s'activait en faveur de la ré-évangélisation de la classe ouvrière (il fallait bien qu'elle trouve un langage et pose des actes adaptés); l'appareil ecclésiastique évoluait spectaculairement dans la foulée: les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* rendaient légitime la pratique de l'action sociale au-delà de la simple charité³⁵ (un processus s'enclenche qui, dans les faits, débouchera sur une variante chrétienne de la social-démocratie, trouvant au fil du temps de nombreuses convergences théoriques et de pratiques avec celle-ci³⁶). Ce que, sans doute, l'Église n'avait pas prévu, c'est qu'à mettre ensemble des personnes pour réfléchir, s'exprimer, construire, agir, elles finissent par s'émanciper. La direction du syndicat a glissé des mains des abbés vers celles d'acteurs laïques³⁷. Si, durant un temps assez long, de nombreux aumôniers sont restés «dans le trou du souffleur», progressivement leur rôle est devenu plus discret. Il a subsisté des aumôniers sans tutelle de «Malines»³⁸ sur la CSC! Lorsqu'une fonction était à pourvoir, c'est l'organisation qui repérait une personnalité ecclésiastique en affinité de pensée, de parole et d'actes avec elle. Elle faisait alors une démarche à l'égard de l'autorité dont la personnalité en question dépendait (son Évêque), qui donnait son accord. Ce n'est pas l'Église qui imposait, c'est l'organisation qui sollicitait.

La cohorte des aumôniers a fondu. On peut formuler l'hypothèse qu'à nouveau, il s'agit du produit d'un entremêlement de causes: la sécularisation toujours plus avancée de notre société; l'institution Église à la peine: vieillissement de ses clercs sans renouvellement suffisant par de plus jeunes; structure accrochée à des dogmes, des rites, des liturgies qui ne « parlent » plus qu'à des groupes de plus en plus réduits (par voie de conséquence, il y a moins de demandes « rituelles » à l'égard des aumôniers); immensité du dépit d'une importante fraction des catholiques, suite à la rapide « mise sous cloche » de transformations impulsées par le concile Vatican II, en particulier durant les pontificats de Paul VI – l'encyclique *Humanae Vitae*³⁹ a consterné un nombre considérable d'encore chrétiens de l'époque – et Jean-Paul II qui a brimé tout ce qui relevait des approches les plus progressistes⁴⁰ pour, au contraire, encourager les courants les plus conservateurs⁴¹. Vues depuis les combats de gauche et des évolutions sociétales qu'une frange importante des militant·e·s peut souhaiter, les positions des Églises institutionnelles les rangent le plus souvent dans le camp des adversaires⁴². Certes, le Pape François a apporté des inflexions significatives en phase avec les enjeux de l'époque, par exemple dans les matières environnementales et de migration⁴³: en d'autres temps, elles auraient peut-être remobilisé des troupes⁴⁴, mais cela arrive (trop?) tard. En tout état de cause, malgré son acronyme, en aucun cas la CSC ne peut être considérée comme « institution d'Église »⁴⁵.

La fonte des aumôniers, et plus largement des demandes leur étant adressées, n'a pas été sans questionnement des intéressés eux-mêmes, ni initiatives. Ainsi sont apparus des « animateurs pastoraux » pour soutenir les clercs. Principalement en Flandre, où il y en a d'ailleurs toujours, mais sans exclusive (ainsi toute une petite équipe a-t-elle fonctionné en Hainaut occidental, formulant annuellement un « catalogue » d'offres disponibles pour toute organisation demandeuse – pas uniquement

le syndicat). Sur base des rapports d'activité de la CSC, on peut affirmer que ça a été le tracàs explicite d'une génération: durant deux décennies en effet (1990 et 2000), les rapports comprennent une rubrique dédiée à commenter la relation au « C » ou à décrire « l'animation pastorale ». En quelque sorte, le fait que ce type de référence n'existait pas dans les rapports de 1980 autorise à considérer que ce n'était pas encore pensé comme « problème »; et, à partir de 2010, que ça ne l'est plus. La fonction d'aumônier de la dernière cohorte n'a pas dû être facile à vivre: sentiment d'appartenir à une « espèce en voie de disparition », grand isolement dans une fonction aux contours flous (personne ne sait trop « ce qu'ils font » et rares sont celles et ceux qui leur demandent encore quelque chose). Il ne faut cependant pas croire qu'il n'y avait « rien »: les rapports successifs renseignent des célébrations à la demande (en 2004, il est précisé que celles-ci étaient toujours annuelles à la centrale des services publics), des moments de formation sur le « C », d'autres de réflexion sur le « sens » de l'action syndicale, d'autres encore au début des réunions d'instances autour des actualités de l'action syndicale, la façon de comprendre et faire évoluer les valeurs de référence de la CSC, le point sur les actualités de l'Église (en langage interne, les militant·e·s évoquaient ces séquences comme « le mot de l'aumônier » en début de réunion; 2004 est le dernier rapport où l'on en trouve référence et descriptif). Les mots clés de ces deux décennies sont « prise de recul » (sur les) « valeurs » (qui guident) et (le) « sens » (de ce qui est fait): ce n'est pas (plus?) à proprement parler une action prosélyte en faveur d'une religion précise, ni même une tentative de conforter les convictions de celles et ceux qui les ont, encore moins de défendre du dogme mais d'accompagner des questionnements à portée philosophique et d'essayer de les stimuler, notamment par la diffusion de brochures et de textes⁴⁶. Simplement, les aumôniers ont « été là », en accompagnant un nombre impressionnant de réunions de toutes sortes et les moments informels qui les



accompagnent⁴⁷. Plus le temps a passé, plus il s'est agi d'une mission humble et discrète⁴⁸. Jusqu'à disparaître sans bruit⁴⁹.

Rerum Novarum n'est pas que le nom d'une encyclique: il a aussi été celui d'un événement annuel organisé en large décentralisation dans toutes les régions et sous-régions du pays le jeudi de l'Ascension par les organisations du MOC. En quelque sorte, la « variante chrétienne » du « 1^{er} mai » des socialistes. La dénomination de l'événement est incontestablement très « connotée » comme « d'Église » ! Il a désormais totalement disparu en Wallonie et à Bruxelles (la dernière organisation locale remonte à 2010, à Mouscron, dans l'ancienne commune de Dottignies). Il subsiste cependant en Flandre mais en un unique événement annuel, qui est l'occasion d'une prise de parole politique audible de Beweging (le Mouvement ouvrier chrétien flamand) et, entre autres, de l'ACV (la CSC flamande).

Manifestation *Rerum Novarum*, Bruxelles, 1961.

(CARHOP, fonds La Cité)

Le substantif le mieux à même de caractériser les relations d'aujourd'hui des militant·e·s, affilié·e·s et dirigeant·e·s du syndicat chrétien à l'Église est indifférence. On a largement dépassé le stade de l'opposition (on n'entend même plus de blagues anticléricales!); il n'y a pas d'autres adhésions (de syndicalistes à l'Église) qu'individuelles; il n'y a plus d'influence d'une institution sur l'autre (et inversement). Indifférence ne veut

pas dire « absence de contact »! Mais ceux-ci passent par des voies indirectes: souvent celles d'un militantisme additionnel au syndical (participation à un pouvoir organisateur d'une école catholique, à une asbl locale de cohésion sociale jadis créée dans le giron d'une paroisse; il n'est pas rare d'y collaborer avec un prêtre ou des collègues représentant une institution catholique⁵⁰).

Du pilier

Comme institution, la CSC est susceptible de parler avec toute autre institution, et elle le fait, à l'exception de celles qui se situent hors du champ démocratique ou font la promotion de valeurs contraires aux droits humains. Les contacts ne se passent pas de la même façon avec les ami·e·s, les participant·e·s d'un réseau d'affinité, les allié·e·s réels ou potentiels, conjoncturels ou permanents, les « concurrent·e·s » avec lesquels on peut néanmoins partager nombre de points de vue, les adversaires avec lesquels on est en « coopération conflictuelle »... En quelque sorte, l'organisation fonctionne avec plusieurs cercles, des plus proches aux plus éloignés, et, dans chacun des cercles, selon une géométrie qui peut être variable.

Les analystes du fonctionnement de notre pays évoquent volontiers la « pilarisation », ou la structuration en « piliers », c'est-à-dire en réseaux d'organisations spécialisées, réunies par une base idéologique commune et qui se soutiennent l'une l'autre dans l'influence sur les évolutions sociétales et plus pragmatiquement sur la décision politique⁵¹. Ainsi un « pilier chrétien » est-il identifié de longue date, de même qu'un « pilier socialiste ». L'image la plus souvent mobilisée pour attester l'existence du pilier est celle de la personne qui, de la

naissance au cimetière, passe toute sa vie dans les institutions de sa sphère idéologique: dans le cas chrétien, on est baptisé à la naissance; scolarisé dans des écoles catholiques; devenu salarié, on est affilié à la mutualité chrétienne (on l'était de toute façon par ses parents) et à la CSC; il fût un temps où on participait aux offices chrétiens du dimanche; bien entendu les funérailles se faisaient selon le rite chrétien. Ce type de trajectoire existe toujours. Mais, la société s'est sensiblement complexifiée: d'autres interlocuteurs se déploient, qui ne relèvent pas des piliers; certains d'entre eux se veulent pluralistes (à comprendre: ils intègrent des membres provenant de différents horizons philosophiques); une revendication/un projet existe qui vise à la « dépillarisation »⁵²; il y a de la porosité entre tout cela (on peut avoir été baptisé et être devenu athée, aller à l'école primaire communale, le collège catholique en secondaire, éventuellement ensuite poursuivre ses études dans une université d'État, s'affilier à la mutualité socialiste et à la CSC et finalement quand même bénéficier de funérailles chrétiennes). Dans cette affaire, il ne faut pas confondre les situations (les trajectoires) individuelles avec celles des institutions du pilier qui, seules, nous intéressent ici. Un paradoxe se constate: l'effondrement de l'institution emblématique qui fonde la qualification du

pilier (l'Église catholique) ne s'accompagne pas de l'effondrement des autres institutions du pilier, écoles, mutuelle, syndicat.

L'auteur a été un des acteurs du « pilier ». Le matériau de base de cette partie est largement celui de l'expérience personnelle, à laquelle cependant on a appliqué quelques règles de réflexivité : éviter de produire un récit décousu et anecdotique pour privilégier l'exposé organisé de données « classées » et analysées (au moins auto-analysées). En quelque sorte, un produit d'observation participante. Le pilier chrétien n'est pas seul en cause, mais le format et l'objet de la présente nous feront mettre la focale sur celui-ci exclusivement. Les connaisseurs du « pilier socialiste » ne manqueront sans doute pas d'observer des similitudes, mais aussi des différences : l'un n'est pas le clone de l'autre⁵³. Le déroulé comprendra trois moments : la présentation du « paysage » ; des indications sur le fonctionnement concret ; une finale plus subjectivement prescriptive qui nous fera glisser de la sociologie vers la philosophie politique (l'auteur commente son sujet et dit ce qu'il en pense).

|| Paysage

La principale caractéristique du pilier chrétien est sa « polycentralité ». Nul grand et ultime lieu ordonnateur ; on n'est pas dans un milieu où tout le monde avance d'un même pas dans la même direction ! Cependant, oui, il existe des lieux de regroupements et de concertation, qui sont autant « d'actions communes ». Le MOC constitue un de ceux-ci, le cercle sans doute le plus proche de la CSC, qui concerne aussi quelques autres organisations aux mêmes origines historiques et sociologiques : MC (Mutualité chrétienne), Vie Féminine, JOC, Équipes populaires⁵⁴. Il y en a d'autres. Le Conseil général de l'enseignement catholique organise des consultations régulières sur les enjeux le concernant avec des institutions qui sont en affinité (la CSC Enseignement en

est, ainsi que le MOC). Les organisations de jeunesse sont, quant à elles, dotées d'un outil spécifique : le Conseil de la jeunesse catholique (on va notamment y retrouver les Jeunes CSC et les JOC, mais aussi Ocarina⁵⁵, mouvement partenaire de la MC). De son côté encore, UNESSA va regrouper un grand nombre d'institutions sociales et médico-sociales d'origine chrétienne. L'Église elle-même garde des réseaux centralisés tout autant que largement décentralisés où les acteurs, les actrices se croisent et se parlent. Bref, une variété de lieux de « coordination partielle » sans qu'on puisse identifier une « coordination globale », toutes les institutions ne sont pas partout loin de là ! Une même institution peut être formellement dans deux lieux, mais représentée par des personnes différentes : si celles-ci ne se parlent pas ou pas suffisamment, des interlocuteurs peuvent penser que tel le responsable sait alors qu'en réalité il/elle ne sait pas (l'information utile n'a pas été transmise ou, si elle l'a été, s'est perdue en cours de route tant certaines fonctions ont pour caractéristique d'être submergées par des informations, sollicitations et commentaires de toute nature).

Le pilier ne dispose pas d'un parti pour le « chapeauter »⁵⁶ même si, historiquement, l'un d'entre eux s'est senti cette vocation : le Parti social-chrétien (PSC), devenu Centre démocrate humaniste (cdH), avant d'être à nouveau récemment transformé en Les Engagés. Des réunions ont toujours été organisées dans ce parti comme d'ailleurs dans les autres, rassemblant des acteurs et des actrices intéressés autour de dossiers précis ; de toute façon, si le parti n'y pense pas, ce sont alors des délégations qui prennent rendez-vous. Rien de particulièrement étonnant à cette mécanique : quiconque croit en une cause cherche à la défendre, construit son plaidoyer et essaye de convaincre. En face (dans les partis), on peut trouver intérêt à pouvoir bénéficier des expertises des interlocuteurs. Dans le PSC, des tendances se sont organisées : ainsi, après que le MOC ait admis le pluralisme politique de

ses membres⁵⁷, les mandataires PSC proches du MOC et ses organisations se sont-ils regroupés en Démocratie chrétienne (DC)⁵⁸ en vue de garder une relation structurelle avec le Mouvement; des réunions périodiques très fréquentes ont été tenues entre les deux interlocuteurs. Particularité du système: la relation construite était moins avec le parti qu'avec une de ses fractions structurées; même si ça aidait, emporter l'adhésion de la DC à une position du MOC (de la CSC, la MC et les autres) ne suffisait pas à l'emporter automatiquement dans le parti; raison pour laquelle les mêmes acteurs MOC pouvaient rencontrer successivement les représentants de la DC puis ceux du parti (dont la délégation comprenait des DC!). À la même époque, le CEPIC⁵⁹ s'est également constitué au sein du parti comme tendance de droite très conservatrice. Certains acteurs du CEPIC ayant des accointances avérées avec le catholicisme intégriste et/ou l'extrême droite, les tensions ont été à ce point fortes qu'en 1982, le président du PSC, Gérard Deprez, l'a interdit ainsi d'ailleurs que théoriquement toutes les tendances internes au parti, donc aussi la DC. Si une fraction des membres du CEPIC a quitté le parti, ceux qui sont restés ont néanmoins reconstitué un «Rassemblement du centre», aile toujours fort droitiste mais néanmoins expurgée de ses extrémistes⁶⁰. Par voie de conséquence, le réseau DC a lui aussi continué à fonctionner, de plus en plus laborieusement cependant, jusqu'à l'autodissolution: il y a concordance entre le lent déclin du parti et celui de la DC⁶¹.

Tout n'est cependant pas dit sur cette trajectoire car, dans le même temps, le parti confie volontiers à un-e de ses parlementaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles le soin de réunir périodiquement le «non-marchand chrétien» pour échanger sur tout type de dossiers (pas seulement ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles)⁶². La dynamique est différente de législature à législature: ce n'est pas la même chose d'échanger avec un parti selon qu'il est dans l'opposition ou participe

à une coalition gouvernementale; le profil de l'animateur-ou de l'animatrice joue un rôle important.

Décrire le paysage donne beaucoup à voir sur le pilier «polycentré»: plusieurs lieux organisés autour d'intérêts différents; tout le monde n'est pas partout; géométrie grandement variable; on peut fort bien être en responsabilité dans une institution chrétienne et passer toute une carrière sans jamais croiser un homologue de telle autre institution, simplement parce que jamais rien n'a justifié qu'il y ait contact ou qu'aucune opportunité ne s'est présentée. S'il fallait imaginer la réalité, c'est le mot «rhizome» qui pourrait être le plus adéquat: certes, des lieux sont plus «touffus» (les centres de concertation rapprochée) mais il y a aussi beaucoup de réseaux éparpillés. Il n'y a pas de chef, pas de plan d'ensemble, simplement des espaces où de la concertation peut exister et des solidarités éventuellement se créer. Il peut tout autant y avoir de l'indifférence entre acteurs, si pas des conflits ouverts tant la référence «chrétienne» ne suffit à elle seule à effacer le clivage entre la gauche et la droite, ni le clivage communautaire, ni encore le clivage matérialiste/post-matérialiste⁶³.

|| Comment ça marche?

Sur le fonctionnement concret, on n'aura pas l'ambition de procéder à un descriptif complet. On donnera quelques indications sur le «comment ça marche» dans le cercle le plus proche de la CSC: le MOC. L'affaire y est organisée centralement autant qu'en décentralisation (des fédérations dites «régionales», qui sont en réalité plutôt «sous-régionales» ou «provinciales»⁶⁴). La CSC et la MC sont structurées au niveau fédéral, tandis que les autres organisations ainsi que le MOC et son équivalent flamand (ACW puis beweging.net) le sont au niveau communautaire – ça oblige la CSC (et la MC) à se démultiplier (ce ne sont pas les mêmes interlocuteurs qui participent aux

instances centralisées du MOC et de Beweging, mais le doublement force à une concertation interne à l'organisation si elle veut promouvoir de la cohérence entre les deux branches!).

La structuration des échanges entre les interlocuteurs passe principalement par un très grand nombre de réunions formelles, tout autant qu'un abondant informel: le simple fait d'être souvent dans des locaux partagés entre plusieurs organisations crée des opportunités très utiles, tout autant pour de l'insignifiant (qui ne l'est cependant pas tant que cela pour la consolidation du lien) que pour du plus sérieux. C'est parfois en se croisant dans l'ascenseur, un couloir ou à la cantine que se règlent certaines questions.

Les réunions formelles ont pour vertu principale de se parler sans qu'il soit toujours impératif de décider: CSC et MC sont les cogestionnaires d'importants domaines de la sécurité sociale, et consultées sur des questions de droit du travail ou de politique économique; l'échange permet des mises au point et des harmonisations, il permet aussi d'entendre les points d'attention des autres organisations, relatives aux situations des femmes, des jeunes et des précaires. Au-delà, le MOC peut être utilisé pour instruire et décider de positions sur des domaines transversaux aux organisations. Sur la santé, il est clair que le MOC fera principalement du « renfort caisse » pour les positions de la MC⁶⁵. De même sur les dossiers d'emploi, il sera « dans la roue » de la CSC. Sur les revendications féministes, ça se jouera avec VF, le logement avec les Équipes populaires, etc. En revanche, le domaine des pensions est une transversalité autour de laquelle il pourra construire un cadre de positions partagées. De même, certaines politiques sont peu investies par les organisations: le MOC bénéficie alors d'une latitude pour s'y engager pour le compte du collectif (l'aménagement du territoire, par exemple). Enfin, il est une autre réalité: les sollicitations à participer à des collectifs structurés et des

mobilisations temporaires sont innombrables et les ressources humaines limitées. Dans ces cas, le MOC est aussi la plateforme où « on se répartit le boulot » de représentation, l'un pouvant recevoir mandat pour compte d'un autre (ou de tous les autres); si plusieurs organisations restent néanmoins actives dans la même coordination, l'espace interne d'échange existe pour que les positions soient les plus complémentaires possibles.

Tout cela n'est pas systématiquement paisible. Le MOC peut tout aussi bien devenir le terrain d'extension de tensions et même de conflits internes à la CSC. Il arrive qu'un-e responsable régional-e de la CSC soit en opposition avec un point de vue de son organisation interprofessionnelle nationale; si le sujet devient une question MOC, ledit/ladite responsable utilisera sa fédération MOC pour tenter de renverser la situation. De la même manière, un-e responsable de centrale peut utiliser la chambre d'écho que représente la réunion d'une instance nationale MOC pour « monter à l'assaut » de l'interprofessionnel national⁶⁶. Le « jeu » institutionnel est le suivant: la loyauté première d'un-e responsable MOC est avec l'interprofessionnel. Cela compris, il n'y a que le candide qui s'étonnera de voir le MOC d'une fédération s'aligner sur son/sa responsable CSC interprofessionnel-le de fédération pour « monter à l'assaut » de la direction de l'interprofessionnel national, alors que le MOC national restera aux côtés du même interprofessionnel national! Si c'est une centrale qui monte à l'assaut, son succès est encore plus incertain, car il n'est pas dit qu'elle trouvera un soutien formel des fédérations. Ainsi, l'action commune est-elle principalement une mécanique complexe qui construit des équilibres successifs: à l'intérieur d'une centrale, les centrales entre elles, au niveau de l'interprofessionnel, dans le MOC avec les autres organisations, etc. Ça, c'est pour la description de fonction du MOC dans un « entre-soi » francophone de tensions internes à la CSC. Mais il arrive que la conflictualité se joue sur

le terrain national/fédéral et se traduise par une tension communautaire dans la CSC elle-même. Les Francophones sont plus minoritaires à la CSC qu'ils ne le sont à l'échelle de la Belgique. En ce cas, c'est toujours la position flamande qui l'emporte, ce qui crée de la frustration dans le camp d'en face. Ce fût particulièrement le cas à l'époque des gouvernements Martens-Gol (1981-1988) : il été révélé que le président de la CSC, Jef Houthuys, fût étroitement associé à des délibérations informelles, avec le Premier ministre et son chef de cabinet, relatives aux mesures de redressement économique/d'austérité (selon le point de vue) qu'a ensuite pris le gouvernement⁶⁷. Même si les échanges ne furent pas unilatéraux (il ne s'agissait pas de simplement « faire avaler » l'austérité au Président de la CSC : celui-ci posait aussi les balises « sociales » à ne pas dépasser), il n'en reste pas moins que la formule a permis au gouvernement de disposer d'un influent avocat au sein de la plus puissante organisation syndicale du pays ; nul doute que cela freinait sensiblement les ardeurs contestatrices des mesures d'austérité. En ce moment très critique, le secrétaire général, Robert D'Hondt, un francophone, a trouvé des ressources de pouvoir dans sa vice-présidence du MOC pour faire entendre une autre musique que celle de son président CSC. Le MOC a alors joué un autre rôle : il a été une sorte « d'amortisseur » de tensions internes à la CSC en étant le véhicule d'une expression spécifique à la minorité francophone de l'organisation.

Quant aux branches flamande (ACW/beweging.net) et francophone (MOC), elles ne fonctionnent pas systématiquement au même rythme, ni sur les mêmes dossiers. Mais elles-aussi se donnent les moyens de se parler et, le cas échéant, se concerter et construire en commun. Rien de prévu dans les statuts. Mais, dans les faits, plusieurs espaces quand même. La structuration la plus volontariste est la réunion très régulière des présidents de la CSC, la MC, l'ACW/beweging et le MOC⁶⁸. De

façon *ad hoc* et sur dossier précis, les secrétaires généraux MOC et beweging se voient également en géométrie tout à fait variable. Il arrive que des réunions soient conjointes aux secrétaires MOC et ACW/beweging. Enfin, en théorie une fois l'an, est organisée une séquence de rencontres entre les dirigeants toutes organisations confondues. La violence d'impact de la crise Dexia et de la décision de dissolution volontaire du Groupe Arco⁶⁹ sur les organisations s'est accompagnée de tensions internes, en particulier entre la CSC et l'ACW/beweging d'une part, entre le MOC et l'ACW/beweging d'autre part, qui ont eu pour effet de distendre les contacts entre les branches pendant quelques années sans cependant annuler les réunions des présidents⁷⁰, ni les contacts des secrétaires généraux entre eux. La crise a également provoqué une grande réforme du fonctionnement de l'ACW, dont témoigne notamment le changement de nom vers beweging.net⁷¹ : la géométrie est devenue à ce point variable qu'on ne peut plus considérer que les instances d'une branche sont le décalque de l'autre⁷².

Ultime pratique dérivée de la pilarisation : il est des endroits où celle-ci est « coulée dans le marbre », par exemple au Conseil supérieur de l'éducation permanente et par voie de conséquence dans la fédération patronale sectorielle ; chaque tendance philosophique bénéficie d'une protection par l'obtention d'un nombre verrouillé de sièges. Si le nombre de candidat-e-s à occuper un siège pour la tendance est supérieur au nombre de mandats à pourvoir, il y a vote. C'est évidemment désagréable d'imaginer que c'est le vote des membres des autres tendances philosophiques qui arbitre un sujet qui n'a pas pu l'être en amont, c'est-à-dire à l'intérieur du pilier concerné. C'est pourquoi, avant chaque échéance, et de manière préventive, l'initiative est prise au MOC, en associant les membres hors MOC du pilier chrétien : autant régler les affaires « en interne élargi » et brider les tentations d'avancer seul-e ; cela implique que

tous les mandats ne soient pas occupés par les seul-e-s représentant-e-s du MOC et ses organisations, ce qui peut d'ailleurs créer une tension en interne: pour atténuer une possible tension avec les « chrétien-n-es hors MOC », il y a limitation du nombre de mandats qu'il peut assurer en direct: qui va « en payer le prix » ?⁷³

|| Controverse

La question des piliers est sujet à controverse, elle-même liée à la question démocratique. Le thème de la démocratie participative s'est inscrit à l'agenda en réponse aux insatisfactions grandissantes quant au fonctionnement de la démocratie représentative. Toute une gamme d'expériences ou de propositions existe désormais⁷⁴. Les plus radicaux prônent l'abolition pure et simple du système actuel de démocratie représentative au profit de la délibération en assemblée de personnes tirées au sort pour un mandat à durée déterminée⁷⁵. La plupart des réformateurs ne vont cependant pas aussi loin et imaginent plutôt combiner des séquences de démocratie participative à la démocratie représentative qui aurait vocation à subsister.

L'attention est attirée sur ceci: tout légitime que soit le désir de mieux associer les individus à la délibération, le raisonnement ne zappe-t-il pas la réalité de la société civile organisée? Le projet de renforcement de la « démocratie des individus seuls » doit-il se réaliser par l'affaiblissement de la « démocratie des collectifs organisés »? Quoique leurs adversaires les qualifient aisément de « lobbies corporatistes », ces collectifs sont nettement plus que cela: ils structurent, ils se donnent les moyens de mettre de nouveaux enjeux sociétaux à l'agenda, ils constituent des interlocuteurs collectifs avec lesquels négocier des solutions lorsque des problèmes sont identifiés: d'une certaine façon, oui, ils sont des empêcheurs de tourner en rond, moins faciles à manipuler et manœuvrer que des individus isolés. Sans

doute un des enjeux de notre temps est-il de parvenir à construire un espace où la représentation parvient à s'articuler à la participation des individus sans rien perdre de l'apport des collectifs organisés à la gestion démocratique de la vie de la cité. « Dépasser la polarisation » ne doit pas se confondre avec la destruction de pans entiers de la société civile organisée (cela qui semble être le projet de certains acteurs affaiblirait considérablement les conditions de qualité et d'efficacité du débat démocratique s'il devait aboutir). ||

Notes

- 1 En philosophie, les prémisses désignent les principes d'un raisonnement, ses points d'appui, en quelque sorte se « antécédents ».
- 2 Pour l'aspect « le militantisme peut-il se trouver un débouché professionnel dans l'organisation syndicale », la réponse est « oui ». La question vise plus globalement le lien des membres au « C ».
- 3 Lendemain du mardi gras, le mercredi des Cendres est, pour les chrétiens pratiquants, jour de jeûne ouvrant la période du Carême. Des célébrations spécifiques prévoyaient l'imposition de cendres sur le front pour appeler à l'humilité: « Souviens-toi que tu n'es que poussière et que tu retourneras à la poussière ».
- 4 Que la plupart des paroisses elles-mêmes ne se fatiguent plus à organiser. Un congé accordé par libéralité pour l'exercice des devoirs de chrétien est devenu un droit acquis (on peut faire confiance à la délégation syndicale du syndicat pour conforter la situation acquise).
- 5 À l'exception néanmoins du rite de l'au revoir aux défunts, mais c'est sans doute moins par « adhésion à un dogme » que parce que la circonstance elle-même est porteuse d'émotions fortes, qu'elle permet de se « donner chaud » et de « communier » avec un collectif également meurtri et triste.
- 6 Ce n'est pourtant pas un phénomène si récent: la séparation des affaires de l'Église de celles de l'État a été une des grandes causes de la philosophie à partir des « Lumières » (18^e siècle). La sociologie s'est ensuite emparée du sujet (par exemple, Max Weber (1864-1920) produisant une analyse de la « montée en rationalité » conjointe au « désenchantement du monde »).
- 7 Notre réserve trouve son inspiration chez Marcel Gauchet pour lequel le déclin de la religion n'emporte pas la disparition de la foi. Dieu cesse de s'occuper des affaires publiques mais n'est pas mort pour autant.
- 8 Ce qui se vit à la CSC est vécu à de nombreux autres endroits, qu'ils soient ou non labellisés « chrétiens ».
- 9 Ce qui est « quand même quelque chose » par rapport à une forme de convivialité encore pratiquée il n'y a pas si longtemps, essentiellement dans les milieux les plus masculins du syndicat!
- 10 Il y a d'ailleurs plein d'autres gens qui contrôlent les contenus de leurs sandwiches et pour toutes sortes d'autres raisons que le respect d'une norme de tradition religieuse!
- 11 Les enquêtes indiquent des pratiques très éclatées et pas aussi massives qu'on croit parfois. Par exemple, sur base d'un échantillon constitué de Belgo-Turcs et Belgo-Marocains, c'est un (gros) tiers de ceux-ci seulement qui fréquentent la mosquée pour la prière du vendredi. Référence: TORREKENS C., et ADAM I., *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs: (auto)portrait de nos concitoyens*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2015. Attention: on prend le chiffre comme un indicateur d'une possible trajectoire de sécularisation mais, isolé, il ne la démontre pas faute d'enquêtes identiques à d'autres moments (la pratique pourrait tout aussi bien avoir progressé!).
- 12 Ainsi que celle de l'amour et de la haine, ou encore celle de la relation à soi et aux autres.
- 13 La proposition a souvent été imposition, entraînant logiquement la perception de la religion comme un des facteurs déterminants de la domination. Dès lors, l'émancipation de la domination s'est souvent accompagnée de l'hostilité aux religions.
- 14 AMSTRONG K., *A History of God. From Abraham to the Present: the 4000-year Quest of Judaism, Christianity and Islam*, s.l., 1993. Traduit et publié en français sous le titre *Histoire de Dieu*, Paris, Seuil, 1997. L'auteur n'y traite que des religions monothéistes.
- 15 Nombre de scientifiques se sont affirmés comme restant néanmoins croyants, leur foi visant « l'au-delà » de la science.
- 16 SESBOÛÉ B., *Croire: invitation à la foi catholique pour les hommes et les femmes du XXI^e siècle*, Paris, Droguet & Ardant, 1999.
- 17 Et ce quelle que soit l'organisation à laquelle on adhère (c'est d'ailleurs l'angle mort de l'approche par la militance: on peut militer à gauche comme à droite, y compris dans les variantes les plus extrémistes).
- 18 L'énoncé « convention de langage » est chipé à Dominique Collin qu'on l'a entendu prononcer durant son cours UDA 2022 – 2023. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Le christianisme n'existe pas encore*, Paris, Salvator, 2018.
- 19 Congrès de 1994, ligne de force 5. Notons que les commentaires explicatifs de la ligne de force 4 reviennent quant à eux sur la notion de personnalisme, jusque-là très « associée » à l'approche « chrétienne sociale », pour répercuter un vif débat: « L'utilisation du terme « personnalisme », mais pas son contenu, a été contestée dans certaines sections. Certains estiment que le terme est trop vague, d'autres qu'il est historiquement dévalorisé par l'usage qu'en ont fait les milieux conservateurs et d'extrême droite. Le congrès a néanmoins décidé de garder ce terme, dans sa signification originelle, parce qu'il exprime précisément ce que nous voulons dire: chaque travailleur est en premier lieu une personne humaine, avec des droits fondamentaux et inaliénables, qui doivent être respectés pour chacun ».

- 20 Le rapport d'activités 2008-2010 contient des propos traduisant la conflictualité de façon nettement plus explicite: « (Pour des interlocuteurs peu au fait de l'histoire et des réalités belges) « chrétien » risque [...] d'être interprété comme ringard, conservateur, de droite et partisan de l'ordre établi ou suppôt d'instances cléricales ».
- 21 CSC. *Rapport d'activité 2006-2008*, Bruxelles, (2008).
- 22 « Connaître la CSC », *Syndicaliste*, n° spécial 750, 25 décembre 2011, p. 17.
- 23 Il existe néanmoins des minorités qui pensent le contraire et ce dans chacune des religions.
- 24 Sur la laïcité, il y a malheureusement polysémie. Pour notre exposé, nous prenons le terme dans son acception de philosophie politique: une manière d'organiser la liberté des cultes (qui doivent néanmoins être préalablement reconnus, ce qui est une question en soi que nous n'aborderons pas ici), leur coexistence et les relations entre eux et l'État. La reconnaissance par l'État belge d'un pôle « laïc » au même titre qu'un culte, et se voyant confier des missions très similaires, par exemple d'accompagnement moral de détenus, crée cependant une malheureuse confusion. À notre estime, il est parfaitement légitime de donner les moyens d'existence et d'expression aux convictions athée et agnostique. Mais les nommer « laïcité » revient à créer de la confusion, entre, d'une part, un principe de « neutralité » dans l'organisation d'une société et, d'autre part, une « militance » particulière en « concurrence », voire même parfois en opposition frontale avec d'autres courants convictionnels. Sur ces questions, voir, par exemple: SAYGIN M.A., *La laïcité dans l'ordre constitutionnel belge*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2015; SÄGESSER C. et HUSSON J.-F. *La reconnaissance et le financement de la laïcité*, I et II, Bruxelles, CRISP, 2002 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n°1756 et 1760).
- 25 Un même type de reproche « de gauche » est fréquemment adressé aux féministes.
- 26 En particulier Charles Taylor dont plusieurs ouvrages sont traduits en français. Par exemple: *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1997 ou avec MACLURE J., *Laïcité et liberté de conscience*, Paris, La Découverte, 2010.
- 27 Tout qui écrit sur une trajectoire de distanciation de son milieu d'origine explique les difficultés de « l'arrachement », les sentiments de trahison qui l'animent, bref une grande intensité de souffrance.
- 28 ANSAY P., *La philosophie communautarienne américaine. Laïcité, diversité culturelle et reconnaissance des traditions communautaires*, Charleroi, Couleur livres, 2022.
- 29 *La Libre Belgique*, 19 septembre 2013.
- 30 Congrès CSC de 2015, « De vive voix », ligne de force 59.
- 31 Le lecteur intéressé pourra trouver une synthèse factuelle dans: GRACOS I., *Grèves et conflictualité sociale en 2021, I: Concertation interprofessionnelle et fonctions collectives de l'État sous tension*, Bruxelles, CRISP, 2022 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2539-2540).
- 32 Voir les références suivantes: GRACOS I., déjà cité; DUPONT K., « Voile à la STIB: un débat dépassionné du côté des syndicats », *Le Moustique*, 4 juin 2021; « Neutralité à la STIB: des principes aux réalités de terrain », dans Site Web: [bx1.be](https://bx1.be/categorie/news/neutralite-a-la-stib-des-principes-aux-realites-de-terrain/), mis en ligne 4 juin 2021. URL: <https://bx1.be/categorie/news/neutralite-a-la-stib-des-principes-aux-realites-de-terrain/>
- 33 Il en reste des traces contemporaines, notamment la polarisation de notre société, qui fera l'objet du commentaire de troisième partie.
- 34 Il est par ailleurs possible que cet éloignement se soit produit même sans cet argument. On n'en sait trop rien; la seule certitude est la concordance des faits. Il n'est pas dit qu'il soit pertinent de faire de l'une la variable dépendante de l'autre.
- 35 Documentation: ROGER B., *Doctrine sociale de l'Église. Une histoire contemporaine*, Paris, Le Cerf, 2012; BERTEN I., BUEKENS A. et MARTINEZ L., *Enterrée, la doctrine sociale ?*, Bruxelles, lumen vitae, 2009.
- 36 Aussi des divergences!
- 37 Au sens cette fois de: « ne faisant pas partie du clergé ». On peut être un laïque laïc, c'est-à-dire un chrétien non clerc adhérent à la laïcité comme principe d'organisation de l'État.
- 38 Malines est le siège de l'Archevêché. Dire « Malines » c'est une métonymie pour signifier la direction de l'Église catholique de Belgique.
- 39 1968, encyclique portant sur le mariage et la régulation des naissances. La contraception artificielle y est jugée inacceptable, ce qui provoque un énorme tollé chez nombre de catholiques du pays. Il est utile de préciser que la question a été longuement débattue en interne de l'Église et que la commission chargée de son instruction s'est divisée entre une assez large majorité pour l'ouverture contre une minorité restant « dans les clous » de la tradition. L'affaire ayant été sortie des délibérations conciliaires, le Pape Paul VI a usé de son magistère pour énoncer une position en réalité minoritaire. Ne jamais oublier, quand on « juge » l'Église, qu'elle est elle-même traversée de tensions et de conflits, dont le clivage gauche-droite.
- 40 Par exemple la théologie de la libération (qui a fortement influencé les contenus des options fondamentales du Mouvement ouvrier chrétien dans leur version de 1978).
- 41 Par exemple la canonisation de Josemaria Escrivà de Balaguer, fondateur de l'*Opus Dei* le 6 octobre 2002.
- 42 À vrai dire, l'Église de France est plus bruyante et plus nettement activiste sur les questions éthiques (euthanasie, mariage pour tous, ...) que l'Église de Belgique. Mais la proximité culturelle n'est pas à négliger dans les perceptions de tiers, au moins francophones.

- 43 À condition cependant de « traduire » le très déroutant « phrasé d'encyclique » en langage commun (ceci constitue une appréciation subjective de l'auteur, qui a néanmoins conscience que ledit phrasé est sans doute – au moins pour partie – une « condition de conformité » permettant de « faire passer » une pensée en réalité hétérodoxe pour de larges fractions de l'Église).
- 44 Il existe par exemple une présentation de l'encyclique *Laudato si* (2015) sous la forme « voir, juger, agir », chère au mouvement jociste et à nombre d'anciens jocistes: GRÉGOIRE J.-F., *Proposition de lecture de l'encyclique « Laudato si »*, Bruxelles, Entraide et fraternité, s.d. URL: https://www.entraide.be/IMG/pdf/b10-laudato_complet.pdf
- 45 Depuis 2018, l'Église catholique de Belgique publie un rapport annuel. Le MOC, dont la CSC est une des organisations constitutives, a décliné la sollicitation à s'y retrouver répertorié, considérant que les champs de l'une et de l'autre sont distincts. Cela se déroule par ailleurs sans animosité entre les parties.
- 46 « Paroles de Vie » durant la période 1994-1996, « Avancer en eaux profondes » en 1996-1998, « Paroles de Vie 2000 » en 1998-2000. Par ailleurs, lors des débats politiques autour de l'euthanasie, le MOC a sollicité des éclairages qui ont été fournis de manière nuancée et sans volonté d'imposition. On en trouve des traces concrètes dans FELTESSE P., *Mort et fin de vie: significations, peurs et pratiques actuelles*, Bruxelles, FTU, décembre 2011 (Notes d'éducation permanente 2011-14). URL: <https://www.ftu.be/index.php/publications/accompagnement-de-la-vie-associative/239-mort-et-fin-de-vie-significations-peurs-et-pratiques-actuelles> et FELTESSE P., *Améliorer la fin de vie*, Bruxelles, FTU, décembre 2011 (Notes d'éducation permanente 2011-15). URL: <https://www.ftu.be/index.php/publications/accompagnement-de-la-vie-associative/240-ameliorer-la-fin-de-vie>
- 47 De ce point de vue, ils sont une ressource de « mémoire » vraisemblablement sous-estimée.
- 48 Le commentaire du paragraphe use d'une autre méthode que tout le reste de l'essai: il est une tentative « compréhensive » par empathie! Il n'est pas dit que chacun des intéressés ait eu le même vécu. L'un d'entre eux s'est exprimé (de façon sensiblement plus optimiste que nous-mêmes) dans un dossier « Une gauche chrétienne malgré Benoît XVI. L'autre face de la gauche ». À l'époque aumônier du MOC, il a ensuite été celui de la CSC: BRAU J.-C., « Un aumônier: pour quoi faire? », *Politique*, n° 42: *Une gauche chrétienne malgré Benoît XVI. L'autre face de la gauche*, décembre 2005.
- 49 Une année, toute référence à un aumônier a disparu du « carnet vert » annuel, reprenant les informations utiles relatives au « qui est qui » à la CSC et organisations proches.
- 50 En ces situations, l'Église se fait discrète. On n'exclura pas totalement que derrière l'image d'effondrement que l'Église donne d'elle-même (ce n'est d'ailleurs pas qu'une image!) puisse se cacher une vraie force, celle du « témoignage par l'action » plutôt que par « le prononcé de dogmes » (dont on se demande parfois si ceux-là même qui sont officiellement chargés de les prononcer peuvent encore eux-mêmes y croire sérieusement). Que le lecteur, la lectrice soit prudente et enregistre la phrase précédente pour ce qu'elle est vraiment: un propos spéculatif!
- 51 BRUYÈRE L., CROSETTI A.-S., FANIEL J., SÄGESSER C. (dir), *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019.
- 52 L'attention est attirée sur ceci: le projet de dépillarisation peut prendre des orientations très différentes, soit le « dépassement » des piliers en multipliant les lieux de rencontres et de constructions communs aux acteurs desdits piliers tout autant qu'à d'autres, soit en faisant la guerre aux piliers ou à l'un de ceux-ci par des manœuvres d'affaiblissement systématique. Derrière une notion commune, ce sont des enjeux opposés: dans un cas, la société civile organisée améliore ses capacités à intervenir de manière coordonnée dans le débat démocratique; dans l'autre, on cherche à « nettoyer » l'espace démocratique d'acteurs, d'actrices d'autant plus gênants qu'ils représentent des forces collectives!
- 53 Pour un exposé plus historique et relatif à l'ensemble des organisations syndicales dans la pilarisation: Faniel J., Reman P., « Le paysage syndical, un pluralisme dépillarisé? », dans Bruyère L., Crosetti A.-S., Faniel J., Sägesser C. (dir), *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique ...*
- 54 Jusqu'à la décision de dissolution volontaire de la plupart de ses sociétés, en décembre 2011, le Groupe Arco en était aussi (impact de la crise Dexia).
- 55 Anciennement Jeunesse & Santé.
- 56 C'est une nette différence avec le pilier socialiste où une « action commune » associe le parti, la mutualité et le syndicat. Il ne faut cependant pas se méprendre: l'action n'est commune que lorsque les trois le veulent: par exemple, le fait que le PS participe à une coalition gouvernementale n'empêche pas la FGTB de mener des actions contre certaines mesures du gouvernement. Par ailleurs, la majorité des membres d'organisations socialistes n'a pas d'affiliation partisane et, lorsqu'il y en a, ce n'est pas au PS exclusivement: ce peut aussi être à Écolo ou à un parti de gauche radicale (en particulier le Parti du travail de Belgique-PTB).
- 57 Conseil général du MOC, 26 février 1972. À l'époque, nombre de militant-e-s, fâchés avec le PSC, investissaient les partis régionalistes, le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des francophones (FDF), ou lançaient des micro-partis autonomes dont certains ont tenté une alliance avec le Parti communiste en Union démocratique et progressiste (UDP).
- 58 Formellement, dans la version en question ici, à partir de 1973 autour d'Alfred Califice.
- 59 Centre politique des indépendants et cadres chrétiens.

- 60 Après le passage au MR de son président, Richard Fourneaux, en 2004, cette tendance n'a plus donné de nouvelle; elle a disparu du paysage.
- 61 Certains marqueurs très à droite du manifeste des Engagés (2022) vont vraisemblablement encore faire quitter du parti des affilié-e-s du MOC et ses organisations, par exemple: la limitation des allocations de chômage à deux ans; des contenus que les syndicats peuvent considérer comme agressifs à leur égard.
- 62 L'auteur des présentes lignes n'a pas souvenir que la CSC y ait participé, fût-ce par l'intermédiaire d'une centrale comme la CNE. Mais le MOC en est, ainsi que la MC.
- 63 D'apparition récente en science politique appliquée à la Belgique, le clivage permet de donner une place à la mouvance environnementaliste aux côtés des mouvances chrétiennes, libérales et socialistes scindées selon le clivage communautaire. On parle aussi du clivage productivisme-antiprodutivisme pour désigner la même chose.
- 64 Sauf dans le cas de la fédération de Bruxelles, les fédérations MOC ne sont pas calquées sur la réalité institutionnelle des Régions en Belgique. Le MOC germanophone (CAB) jouit par ailleurs de fait d'un statut particulier.
- 65 S'il doit y avoir un désaccord, on s'en expliquera en interne sans que ça ne soit «publicisé» à l'extérieur.
- 66 C'est le Conseil central, renommé Conseil politique du MOC, qui sert de terrain de jeu à ce qui est décrit ici. Il s'agit de l'instance qui sert de «parlement» interne, composé de représentant-e-s des organisations et des fédérations. En théorie, si tout le monde est là (ce qui n'arrive jamais!), une assemblée d'un peu plus de 300 personnes.
- 67 C'est entré dans l'Histoire comme les réunions de Poupehan, du nom d'un village de l'entité de Bouillon où Fons Verplaetse, chef de cabinet du Premier ministre et futur président de la Banque nationale, disposait d'une seconde résidence. Il a révélé y avoir fréquemment accueilli le Premier Wilfried Martens et Jef Houthuys, ainsi d'ailleurs qu'Hubert Detremmerie, directeur de la banque COB, de 1982 à 1987. Ce fut confirmé par Jef Houthuys lui-même dans une interview posthume (1991) ainsi que par Wilfried Martens dans ses *Mémoires pour mon pays*, Bruxelles, Racine, 2006; Gérard L., «Le jour où Fons Verplaetse recevait Wilfried Martens dans sa maison de vacances», dans *La Libre*, mis en ligne 1^{er} août 2016. URL: <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2016/08/01/le-jour-ou-fons-verplaetse-recevait-wilfried-martens-dans-sa-maison-de-vacances-2J7OLSZUFHEFN6X3AXBUBXRSU/>, page consultée le 20 avril 2023.
- 68 Des réunions organisées de façon volontariste. Dans le partage des fonctions dirigeantes tant à la CSC qu'à la MC, la présidence est flamande alors que le secrétariat général (ou désormais la vice-présidence dans le cas de la MC) est francophone. Dans les faits donc, ce type de réunions associe trois Flamand-e-s (qui se retrouvent par ailleurs systématiquement dans les instances de *beweging*) et un-e unique francophone. On laisse le lecteur imaginer ce que cela crée comme possibilités de «jeu» institutionnel additionnel!
- 69 Le Groupe Arco: un autre lieu qui, jusqu'à dissolution, permettait des rencontres structurées régulières entre responsables flamands et francophones, avec nombre d'opportunités de se parler aussi «d'autres choses».
- 70 Depuis lors, l'atmosphère est redevenue plus chaleureuse. Par exemple, le Bureau politique du MOC a renoué avec une pratique occasionnelle d'avant crise Dexia: recevoir le président de l'ACW/*beweging* en vue d'échanger sur la situation politique en Flandre.
- 71 La crise a été gérée très différemment selon les branches à partir de 2012. Côté flamand: séparation d'un tiers des membres du personnel avec «externalisation» d'un autre tiers (concrètement: des services entiers sont devenus autonomes et ont la responsabilité de trouver leur équilibre); *beweging* fonctionne avec le dernier tiers, mais complémentirement il a fortement élargi son réseau de partenaires (c'est le «.net» de sa dénomination). Côté francophone, on a préservé l'emploi et la structuration existante au prix d'un «lissage» des efforts jusque 2023.
- 72 Cela crée des curiosités. Par exemple *We social movements* (WSM), l'ONG commune de coopération au développement, est devenue un «partenaire» (fruit de «l'externalisation» mais intégré au réseau de *beweging*) tandis qu'elle reste un «service» (donc en principe plus clairement en dépendance) du MOC. Une belle matière est ainsi offerte pour les commentaires des constitutionnalistes! À notre connaissance cependant, ce type de curiosité technique n'empêche personne de dormir à WSM (ni ailleurs).
- 73 Par deux fois, cela a aussi créé une vive tension entre le MOC et le cdH. Le parti voulait piloter la représentation chrétienne au Conseil supérieur. Il n'est pas parvenu à ses fins: le MOC a campé sur le principe de son indépendance à l'égard du parti.
- 74 L'éducation populaire/éducation permanente n'a cependant pas attendu ce «momentum»: elle «pratique» la participation de longue date, dans une perspective de structuration de parole collective. Ce n'est pas la même que la promotion d'une parole citoyenne atomisée.
- 75 Par exemple VAN REYBROECK D., *Contre les élections*, Arles, Actes Sud, 2013.